Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l	
DM	2020	12	30	13	Tarifs municipo	a <b>A</b> f

nvoyé en préfecture le 05/01/2021 eçu en préfecture le 05/01/2021 nc curve Finances Lo ffiché le ID: 026-212603336-20201230-2020\_13-AR

## VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme) **DECISION DU MAIRE n° 2020-13**

Le Maire de la commune de Saint-Vallier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-22-2° et L.2331-1 à L.2331-4,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2125-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020\_05\_23\_13 du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions au Maire pour régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22-2º du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DÉCIDE**

ARTICLE 1: Les tarifs municipaux sont fixés à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

#### a) Locations de salles

To at t		ÉSIRÉ VALETTE		
Location	Sociétés locales (1 spectacle + 2 répétitions)	Sociétés ex (1 specta répétiti	cle + 2	Sociétés de spectacles professionnelles (1 spectacle)
	200€	550	€	1 100€
Une journée	+ forfait chauffage	+ forfait ch	auffage	+ forfait chauffage
				Grand Forfait
Régie son	Sociétés Locales			500€
et lumière	Sociétés extérieures			1 450€
Nettoyage	<b>Nettoyage nivea</b> (hall + salle de spectac			rage niveau 1 + 2 + balcons + escaliers + loge)
Forfait 150€ 250€		250€		

80€/jour d'occupation Forfait chauffage:

60€ pour toute répétition supplémentaire + forfait chauffage Forfait répétition :

Forfait nettoyage labo: 30€

(du vendredi soir au dimanche soir)

SALLE POLYVALENTE  ESPACE DE LOISIRS ET DE RESTAURATION  (caution : 500€)  (arrhes : 100€)					
Location (forfait nettoyage (60€) inclus)	Saint-Valiérois	Extérieurs	Chauffage		
1 journée (du lundi au vendredi)	210€	310€	20€		
Weekend	240€	340€	35€		

260€

35€

360€

Reçu en préfecture le 05/01/2021

Affiché le

ID: 026-212603336-20201230-2020\_13-AR

SALLES DE RÉUNION Paiement après émission d'un titre de recettes				
	TARIFS PAR DEMI-JOURNÉE	TARIFS PAR JOURNÉE		
Mairie – Salle des Sociétés	8€	15€		
Mairie – 2 <sup>ème</sup> étage – Salle n°3	8€	15€		
Maison des Associations – Salles de réunion ou bureaux	8€	15€		
Maison des Associations – Salle 103 ( <u>de 7h à 17h</u> )	35€	60€		
Maison des Associations – salle 103 (de 17h à la fermeture)	5	0€		
Maison Formation Emploi – Bureau	8€	15€		
Maison Formation Emploi – Salle de réunion	8€	15€		
Maison Formation Emploi – Bureau + salle réunion	15€	25€		

INFRASTRUCTURES SPORTIVES  Paiement après émission d'un titre de recettes				
	TARIFS / JOUR	FORFAIT CHAUFFAGE / JOUR		
Complexe Sportif Nord – Spectacles / évènementiels	1 800€	Selon nombre de salles (CF ci-dessous)		
Complexe Sportif Nord – <b>une</b> salle	180€	150€		
Complexe Sportif Nord – <b>deux</b> salles	300€	250€		
Complexe Sportif Sud	180€	130€		
Caution Complexes sportifs Nord et Sud		1 500€		
Nettoyage	130€ par salle occupée et par jour			
Stade Betton		50€ - 100€ en cas d'utilisation de l'éclairage		
Complexe Sportif Nord – Salle principale		e€/heure		
Complexe Sportif Nord – Mur d'escalade	5€/heure			
Boulodrome	16	€/heure		
Complexe Sportif Sud – Salle principale	16	€/heure		
Complexe Sportif Sud – Salle de combat	7:	€/heure		
Salle Pierre Chalieux	16	€/heure		
Stade Betton	5€/heure			
Stade Champis	3€/heure			
Stade Champis	+ 100€ en cas d'utilisation de l'éclairage			
Maison des Associations - Salle n° 205	64	€/heure		
Maison des Associations - Salle nº 309	6€/heure			

Pour les associations qui utilisent une infrastructure autre que celles réservées habituellement → La participation pour frais de fonctionnement des infrastructures sportives est calculée sur la base de location des tarifs ci-dessus pondérée par le nombre de licenciés résidents à Saint-Vallier et par le pourcentage de jeunes.

Reçu en préfecture le 05/01/2021

Affiché le

ID: 026-212603336-20201230-2020\_13-AR

<u>Location spectacles / évènementiels au Complexe Sportif Nord</u> → Prise en charge des frais d'un chargé de sécurité par l'organisateur.

Chaque association Saint-Valiéroise a droit, **une fois par an**, à la mise à disposition gratuite d'une salle. Toutefois, **la gratuité ne comprend ni le ménage, ni le chauffage, ni la régie**.

ESPACE D'ARTS PLASTIQUES  Paiement après émission d'un titre de recettes			
Espace d'Arts Plastiques	20€ par jour		

KIOSQUE PLACE DU CHAMP DE MARS Paiement après émission d'un titre de recettes				
Location kiosque	50€ par jour			
Caution	300€			

### b) Nettoyage

A défaut de restitution des lieux dans un état correct, la commune pourra facturer au locataire les heures de ménage supplémentaires effectuées.

→ Coût horaire d'intervention du personnel d'entretien des bâtiments : 19€.

## c) Foyer restaurant Cornu

Le tarif unitaire du ticket repas du Foyer Restaurant Cornu est fixé à la somme de :

- repas quotidien :

7,10€

- repas de fête

10,50€

- menu diabétique :

7,25€

## d) Cantines scolaires

Elèves:

3,90€

Enseignants:

5,65€

#### e) Cimetière

CATÉGORIES	TARIFS
Concession pleine terre	90€ le m²
<u>Durée</u> : 15 ans	70010111
Concession pleine terre	160€ le m²
<u>Durée</u> : 30 ans	100010111
Emplacement pleine terre pour urne funéraire	100€
(40cm x 50 cm)	(prix forfaitaire)
<u>Durée</u> : 15 ans <b>(renouvellement uniquement)</b>	(prix retrainanc)
Emplacement pleine terre pour urne funéraire	160€
(40cm x 50 cm)	(prix forfaitaire)
<u>Durée</u> : 30 ans (renouvellement uniquement)	(prix forfallalle)
Emplacement columbarium	350€
Durée : 15 ans	(prix forfaitaire)
Emplacement columbarium	600€
<u>Durée</u> : 30 ans	(prix forfaitaire)
Vacations funéraires	25€

Envoyé en préfecture le 05/01/2021 Reçu en préfecture le 05/01/2021

Affiché le

ID: 026-212603336-20201230-2020\_13-AR

# f) Occupation du domaine public

		TARIFS
COMMERÇANTS NON SÉDE	NTAIRES	
ABONNÉS :		
Par mètre linéaire et par tri	mestre (foires annuelles comprises)	5€
NON-ABONNÉS :		
Par mètre linéaire et par m	arché (minimum de perception de 2 mètres)	1,50€
Foire par mètre linéaire (mi	nimum de perception de 2 mètres)	1,80€
INSTALLATIONS LUDIQUES TE (STANDS D'ADRESSE, MANÈ	MPORAIRES VOGUE GES « TOUT PUBLIC » OU POUR ENFANTS)	
Emplacement de	Droit fixe par fête	40€
moins de 30 m²	Par m² du métier	2,50€
Emplacement de	Droit fixe par fête	80€
plus de 30 m²	Par m² du métier	0,90€
Fête des écoles		GRATUIT
CIRQUES		- 14 ·
Grand		400€
Moyen		300€
Petit		50€
Caution à verser avant inst	allation	500€
OCCUPATION DU DOMAINE	PUBLIC (VOIRIE)	
Dans le cadre de travaux		
> par m² / par jour a∪		1€
- minimum de perception d		, ,
	t de 4 mois/an/chantier (non cumulable)	
Dans le cadre d'étalages, i	<u>errasses ouverres</u> imum de perception de 20€)	6€
Dans le cadre de vérandas		00.5
	imum de perception de 20€)	20€

# g) Camping Municipal

	SECTEUR HABITATIONS LÉGÈRES DE LOISIRS				
Locations résidences mobiles 4/6 personnes		Modèle 784 avec terrasse	Modèle 734 Confort sans terrasse		
<b>la semaine</b> 7 nuits (du 1 <sup>er</sup> jour à 12H au 7 <sup>ème</sup>	<b>Basse Saison</b> du 15/03 au 31/05 du 1 <sup>er</sup> /09 au 15/11	300€	260€		
jour à 10H)	Haute Saison Du 1er/06 au 31/08	420€	370€		

Reçu en préfecture le 05/01/2021

Affiché le

ID: 026-212603336-20201230-2020\_13-AR

	Basse Saison (maximum 4 nuits consécutives)	1 nuit : 45€	1 nuit : 40€
	du 15/03 au 31/05	2 nuits : 90€	2 nuits : 80€
Arrivée à 16H Départ à 10H	du 1er/09 au 15/11	3 n∪its : 135€	3 nuits : 120€
	Réservation prise en compte 3 jours avant la date du séjour	4 nuits : 180€	4 nuits : 160€
	Haute Saison		
	(minimum 2 et maximum 4 nuits consécutives)	2 nuits : 120€	2 n∪its : 100€
	du 1 <sup>er</sup> /06 au 31/08	3 n∪its : 180€	3 nuits : 150€
	Réservation prise en compte 3 jours avant la date du séjour	4 nuits : 240€	4 nuits : 200€

SECTEUR CAMPING					
CATEGORIE	Tarifs HT en €	Taux de TVA en vigueur	Tarifs ∏C en €		
Adulte	2,73€	10 %	3€		
Enfant jusqu'à 7 ans	1,09€	10 %	1,20€		
Supplément forfaitaire emplacement 12H -16H (départ différé)	4,09€	10 %	4,50€		
Emplacement caravane + véhicule ou camping-car	4,09€	10 %	4,50€		
Forfait une tente deux personnes	12,18€	10 %	13,40€		
Forfait KAZAVELO deux personnes	18,18€	10 %	20€		
Forfait cyclo (1 tente, 1 personne, 1 vélo)	6,27€	10 %	6,90€		
Electricité	2,27€	10 %	2,50€		
Chien	1,45€	10 %	1,60€		
Garage Mort du 15/03 au 15/11 (sauf les mois de juin, juillet, et août)	1,45€	10 %	1,60€		
Garage Mort du mois de juin au mois d'août (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés)	4,73€	10 %	5,20€		
Lave-linge	2,58€	20 %	3,10€		
Location des courts de tennis	5,08€	20 %	6,10€		
Draps jetables – parure 2 places	6,25€	20 %	7.50€		
Draps jetables – parure 1 place	5€	20 %	6€		

Arrhes: 30% du prix du séjour (versées lors de la réservation).

Si la réservation est annulée, les arrhes versées ne seront pas restituées.

Le solde du séjour est payable d'avance lors de la prise de la location.

Caution: 150€

Elle est versée à l'entrée dans les lieux contre remise d'un reçu.

La caution est encaissée. Elle est restituable en fin de séjour.

**Ménage**: le ménage est à la charge du locataire.

Un forfait de 40€ sera facturé si le nettoyage n'est pas jugé satisfaisant.

Reçu en préfecture le 05/01/2021

Affiché le

ID: 026-212603336-20201230-2020\_13-AR

#### h) Services Techniques, Service de l'eau

Prestations de services	Tarifs
Fourniture de plaques de rue	32€ HT
(renouvellement de numéro)	
Coût horaire d'intervention des services	
techniques ou du service de l'eau pour	35€ HT/heure
travaux	
Coût horaire d'intervention de la mini-	40€ HT/heure
pelle pour travaux	
Coût horaire d'intervention du brise-	70€ HT/heure
roches hydraulique pour travaux	

SERVICE DE L'EAU  PRIX DU M³ D'EAU : 0,98€ HT	
Compteur 15 et 20mm	25€ HT
Compteur 30mm	54€ HT
Compteur 40mm	62€ HT
Compteur 60mm	68€ HT
Compteur 80mm	74€ HT
Compteur 100mm	80€ HT
Montant de la taxe forfaitaire de mise en	60€ TTC
eau	

<u>Article 2</u>: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

<u>Article 3</u>: Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois.

<u>Article 4</u>: Les présents tarifs peuvent être consultés dans les locaux de la Mairie pendant les jours et heures ouvrables dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Saint-Vallier, le 30 décembre 2020

Pierre JOUVET, Maire